

L'ambiguïté de la décolonisation et le travail de mémoire

(avec un supplément multimédia en ligne)*

Manfred Overmann

1. Introduction

La colonisation est caractéristique du 19^{ème} siècle, la décolonisation du 20^{ème} siècle. Culturellement, la France est le pays du cartésianisme, de la laïcité et le berceau du Siècle des Lumières qui a influencé les révolutions américaine puis française et a promulgué les droits de l'homme. Mais pendant des siècles la France a aussi été un pays colonisateur qui a soutenu l'esclavage et l'oppression des peuples.

Actuellement la colonisation et la décolonisation font objet d'une intense guerre de mémoires et toutes les couleurs politiques confondues proposent de commémorer, de célébrer, de façon positive ou négative, des événements, des héros ou des victimes. Ces dénonciations manichéennes par les activistes de la mémoire sont souvent le fruit de tel ou tel groupe qui veut promouvoir une mémoire particulière sans que la pluralité des faits historiques, souvent complexes, soient clarifiés, et sans s'occuper du camp adverse. Pour l'historien il s'agit souvent de manipulations actuelles de mémoires traumatisées, qu'il s'agisse de celles des anciens colonisés comme de celle des anciens colonisateurs.

Même à l'intérieur de la gauche qui de nos jours se donne volontiers comme anticolonialiste par essence, les tendances sont ambiguës, voire contradictoires. La définition de la « colonisation » et de « coloniser » dans l'édition 2007 du Petit Robert qui n'a pas changé depuis 40 ans – « coloniser un pays pour le mettre en valeur » – ne fait que verser de l'huile sur le feu surtout si on l'associe à l'esprit de la loi du 23 février 2005 sur le « rôle positif » de la colonisation,

* Cf. les documents supplémentaires ainsi que des cartes géographiques et historiques à exploiter en classe sur notre site internet : <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/colonisation/index.html>.

Cf. aussi l'article traitant de la « colonisation » paru dans *ZRomSD* 2009, 3,1 : 65-85 sous le titre « Le paradoxe de l'esclavage et le sophisme des droits de l'homme dans le pays de Marianne et de ses colonies ».

combattu récemment dans un livre édité par Claude Liauzu et Gilles Manceron (2006).¹ L'association « Survie » engagée contre le néocolonialisme français en Afrique a également dénoncé la persistance d'imaginaires positifs de la colonisation au sein de la société française et lancé un projet politico-musical « Décolonisons » sous forme d'un CD avec 18 chansons paru en février 2007 lors de la « Semaine anti-coloniale ».

Lors de notre étude sur le paradoxe de l'histoire coloniale², il s'agissait d'affronter le passé de Marianne et de ses colonies dans le contexte d'une France républicaine et fondatrice des droits de l'homme qui s'enfonce dans des contradictions politiques, économiques et morales afin de perpétuer la belle image de sa « misséologie civilisatrice », aussi à travers un enseignement globalement positif dans les écoles.

L'aspiration des peuples colonisés à l'autodétermination qui resurgit avec plus de véhémence à la fin de la Seconde guerre mondiale nous amènera à réfléchir sur le parcours de la décolonisation, toujours inachevée, et à démontrer quelles en sont les séquelles actuelles. A la fin de la Seconde guerre mondiale, la France vaincue, humiliée, contestée et rejetée pouvait-elle espérer maintenir dans la mouvance française tant de mondes si divers? Comment tenir compte des attentes des peuples colonisés? Quel régime, quel cadre politique et juridique fallait-il imposer, proposer, négocier? L'assimilation, le fédéralisme, un régime représentatif? Comment les responsables vont-ils jouer la « dernière carte de la France »?

Au début du 20^{ème} siècle l'Europe domine le monde grâce à ses immenses possessions coloniales. En dehors du Congo belge, de l'Angola et du Mozambique portugais, les deux principales puissances coloniales sont l'Empire britannique (Afrique de l'Est, Inde) et l'Empire français (Afrique du Nord et de l'Ouest, Indochine). Après le premier conflit mondial la France et la Grande Bretagne sont confortées dans l'idée que leur force vient en grande partie des ressources qu'elles puisent outre-mer. A son apogée, de 1919 à 1939, le deu-

¹ Claude Liauzu et Gilles Manceron (dir.), *La colonisation, la loi et l'histoire*, avec une préface de Henri Leclerc. Ed. Syllepse, 2006. Cf. aussi Liauzu (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*. Larousse, 2007.

² Overmann, *Dokumente* 4/2007, p. 89-93.

xième³ empire colonial français (1830-1962) s'étend sur 12 347 000 km² et 68 690 000 habitants, mais l'apogée ne fait que masquer la fragilité d'un l'ordre colonial menacé par l'éveil des nationalismes assoupis.

La décolonisation, c'est l'accession à l'indépendance politique, économique et juridique envers un pays colonisateur, c'est-à-dire le processus par lequel un pays colonisé, occupé, peuplé et exploité auparavant par la force et au profit d'une puissance étrangère, accède à la souveraineté sur son territoire. Selon Geiss, la décolonisation, vue d'Afrique, serait « à la fois le retour à la situation précoloniale et la source de nouveaux conflits nés des transformations coloniales ». Brunschwig avance que la signification historique de la décolonisation marque aussi « l'échec absolu du projet colonial et de son mythe de l'assimilation » et est responsable de la panique des élites quant à l'assimilation des immigrants installés sur le sol français.⁴

Bien que les prodromes de la décolonisation de l'Empire colonial français se soient déjà manifestés à l'entre-deux-guerres, le temps fort de la décolonisation de l'empire colonial français se situe entre 1945/46 et 1958/1960/62 et donnera naissance au pays du tiers monde (sous développés, en voie de développement) non-alignés sur les blocs américain et soviétique au temps de la guerre froide.

Effectivement le tableau géographique et l'éventail des pays à étudier avec des statuts différents est très large ce qui ne facilite pas la tâche : **l'Afrique du Nord** avec l'Algérie, 1830-1962, le Maroc, 1912 -1956, et la Tunisie, 1881-1956, **l'Afrique occidentale française**, 1895-1958/60 (en 1946, le statu des colonies de l'AOF et l'AEF fut changé pour celui de Territoires français groupés dans l'Union française, en 1958 la décolonisation entraîna l'éclatement de la fédération et les états deviendront indépendants en 1960) regroupant en une fédération les territoires de 8 colonies, le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan français (aujourd'hui Mali), la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso), la Guinée française, le Niger, la Côte d'Ivoire et le Dahomey (aujourd'hui Bénin),

³ Le premier Empire colonial français s'étend de la découverte de l'Amérique du Nord par Jacques Cartier en 1534 jusqu'à l'abandon total de la Nouvelle France à l'Angleterre par le Traité de Paris en 1763.

⁴ Charles-Robert Ageron (éd), *Les chemins de la décolonisation de l'Empire colonial français 1936-1956*, Paris : Editions du centre national de la recherche scientifique, 1986, Préface, p. 8-9.

l’Afrique équatoriale française, 1910-1958/60, regroupant 4 colonies, le Gabon, le Moyen-Congo (aujourd’hui Congo-Brazzaville), l’Oubangui-Chari (aujourd’hui Centrafrique) et le Tchad, puis Madagascar, les îles Comores et la Réunion dans l’Océan atlantique, l’expansion dans l’Océan pacifique et l’Océan indien, l’**Indochine** à partir de 1859-1953/54, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française – et le tableau n’est pas complet.

Nous limiterons notre portrait de la décolonisation aux grandes lignes tracées par les spécialistes (C.R. Ageron, D. Bouche, H. Brunschwig, C. Coquery-Vidrovitch, R. Cornevin, P. Devillers, M. Michel, A. Rey-Goldzeiger, etc.) qui ont retracé « Les chemins de la décolonisation de l’empire français » entre 1936 et 1956 dans un magnifique livre à l’issue d’un colloque d’historiens à l’Institut d’Histoire du Temps Présent.⁵ Toutefois nous essayerons aussi de mettre en relief l’ambiguïté de la décolonisation mis en avant par Alexandre Gerbi⁶ en 2006 dans son livre « Histoire occultée de la décolonisation franco-africaine » et les problèmes qui en résultent dans le débat actuel.

2. Les causes avérées de la décolonisation

Les causes de la décolonisation sont multiples et différent selon les pays et le rapport avec les pays colonisateurs. Toutefois il y a un certain nombre de facteurs communs que nous pouvons distinguer et qui fabriquent un imaginaire politique pour le passage à l’indépendance.

- 1) **D’abord il y a la défaite française de 1940**, l’occupation d’une partie de l’Europe par le régime nazi, le déferlement japonais en Asie et les désastres de la guerre qui ont ébréché le prestige de l’homme blanc dans les métropoles face aux « sujets » de l’Empire et entraîné l’affaiblissement de l’Europe à la fin de la Seconde guerre mondiale.

L’incapacité de la France à comprendre les réalités nouvelles n’a souvent pas conduit aux adaptations nécessaires. En 1945 la France reste attachée à une

⁵ Ibid.

⁶ Alexandre Gerbi, *Histoire de la décolonisation franco-africaine. Imposture, refoulements et névroses*. Paris : L’Harmattan, 2006.

réalité qui désormais est devenue mythe : le maintien et la réalisation de l'Algérie française, de l'Indochine et de l'Union française sous la tutelle de la France, alors que la décolonisation de la Grande-Bretagne (Égypte 1936, Inde 1947) a déjà commencé et que les Alliés ont rayé de la carte les colonisations italienne et néerlandaise (Indonésie 1949).

2) Les inégalités entre oppresseurs /colons et opprimés /colonisés et la mise en cause des avantages tirés des colonies

Malgré un certain nombre de facteurs positifs apportés par la colonisation (la création d'hôpitaux, de routes, d'exploitations agricoles et d'industries, l'équipement ferroviaire et portuaire, l'élimination des maladies endémiques, l'encadrement scolaire) et le fait que tous les acteurs n'ont pas été des oppresseurs, du moins conscients ou cyniques, nous ne pouvons plus nier au XXI^{ème} siècle que coloniser signifie avant tout conquérir, occuper, soumettre dominer, discriminer et massacrer et que la colonisation fait violence aux principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.

Les intérêts de l'état colonisateur ont toujours dominé creusant ainsi des inégalités de plus en plus apparentes. Lors de la constitution de l'Union française (1946) l'opinion publique se divise quant à l'idée de la mission civilisatrice et quant à la conduite à tenir vis à vis de l'envoi de nouveaux contingents militaires et des avantages que la population de la métropole pourraient en tirer. Certes, il y a aussi une prise de conscience de l'exploitation non-fondée dans les colonies :

- a) Les colonisés ont davantage de devoirs à remplir que les colonisateurs, mais ils ne profitent pas des mêmes droits politiques. Ainsi les autochtones sont réduits à une race de seconde classe et à l'exploitation de l'homme par l'homme.
- b) La devise française de la I^{ère} République « liberté-égalité-fraternité » est remplacée par la devise coloniale de la III^{ème} République « sujétion-hiérarchie-exclusion », puis mise en question à nouveau par les partisans de la décolonisation de la IV^{ème} et V^{ème} République.
- c) L'agriculture traditionnelle est détruite au profit d'une culture d'exportation dont ne bénéficient que les colons et le pays colonisateur.

- d) L'économie d'exportation profite surtout aux Européens, colons ou métropolitains et l'exploitation des matières premières et des sources d'énergies n'apporte aucun profit significatif pour les pays colonisés. Bien au contraire l'économie traditionnelle est déstructurée, voire ruinée.

Un sondage effectué en mai 1946 montre clairement les limites de la générosité française : A la question : « Devons-nous administrer nos colonies surtout au profit de la France ou surtout au profit des populations indigènes? » 31% des personnes interrogées répondirent : « Au profit de la France », 28% « au profit des populations indigènes », 25% « au profit des deux. ».⁷

3) La pression venue de l'extérieur

- a) **Les Etats-Unis**, ancienne colonie britannique décolonisée en 1776, sont particulièrement sensibles au problème colonial, mais déploient leur pression décolonisatrice avec une intensité très variable. Déjà à l'issue de la Première guerre mondiale, le Président George Wilson avait préconisé de respecter les revendications coloniales et suggéré de trouver un arrangement. Quant à Roosevelt qui manifeste son soutien aux peuples colonisés, il fait inscrire dans la « Charte de l'Atlantique » (1942) *le droit de chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre*. Cependant la situation change avec la radicalisation des rapports avec l'U.R.S.S., puis avec la Chine devenue communiste en 1949. Sous prétexte de contrer l'expansion communiste (Taïwan, Corée du Sud, Vietnam du Sud) les États-Unis vont même se substituer aux anciennes métropoles après la décolonisation de certains pays. La crise du Canal de Suez suite à l'annonce de Nasser de vouloir nationaliser la Compagnie démontre clairement que les puissances européennes ne peuvent dorénavant plus agir seules sur l'échiquier international. Malgré la victoire des troupes franco-anglaises, Londres et Paris doivent retirer leurs troupes sous la pression d'une menace nucléaire de la part de l'U.R.S.S. et les États-Unis font comprendre qu'ils n'apprécient pas la politique de la canonnière de type néoco-

⁷ Ageron, *L'opinion publique face aux problèmes de l'union française*, op. cit., p. 35.

lonial. Malgré la victoire militaire le corps expéditionnaire franco-anglais doit se du terrain.

- b) **L'Union soviétique** considère la question coloniale d'abord sous l'angle de la lutte des classes, les bolcheviks considérant que les colonisés sont les prolétaires des colonisateurs. Lénine témoigne en 1920 la nécessité pour les partis communistes d'apporter leur aide aux mouvements de libération démocratiques bourgeois de ces pays et Staline préconise de soutenir les mouvements d'émancipations selon le modèle de l'économie socialiste. Certaines colonies deviendront ainsi une proie dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest. Par ailleurs l'U.R.S.S. et les U.S.A, ne possédant pas de colonies eux-mêmes, vont tout mettre en œuvre pour sortir les colonies de la dépendance, tout en voulant les attacher à leurs idéologies respectives en consolidant la coopération politique et économique. Les anciennes colonies risqueront alors d'être soumises à une nouvelle tutelle.
- c) **L'Organisation des Nations Unies** jouera également un rôle important dans le processus qui amènera les colonies européennes à l'indépendance, et plus particulièrement sur le continent africain. La Charte, signée le 26 juin 1945 par 50 pays, dont la Chine, les Etats-Unis et l'URSS, stipule que l'un des buts est de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » (Chap. I, art.1,2).
- d) **Le développement des mouvements indépendantistes et l'éveil des nationalismes**

Nous ne voulons pas nous borner à faire de l'effondrement français à la fin de la Seconde guerre mondiale le *deus ex machina* de la décolonisation, même s'il s'agit, certes, d'un accélérateur. Lorsqu'on étudie les différentes étapes de la décolonisation on se rend bien compte que l'éveil des mentalités des populations du Maghreb, négro-africaines et indochinoises aspire depuis bien longtemps à la fin de la domination française.

Bien que les colonies aient joué un grand rôle lors de la Seconde guerre mondiale, elles n'ont pas été associées à la victoire des alliés. La France, enlisée dans un régime d'assemblée faible et instable, se heurte de plus en plus aux revendications des peuples opprimés à l'indépendance. N'ayant pas l'expérience

du Royaume-Uni en matière de décolonisation, la France ne perçoit pas la radicalisation des mouvements nationalistes qui rendra la décolonisation inéluctable et conserve l'illusion que quelques aménagements ou interventions militaires suffiront pour maintenir son emprise sur les populations autochtones.

Ce sont les élites des pays colonisés, souvent formées à l'école des métropoles, qui revendiquent l'indépendance au nom même des principes démocratiques des États colonisateurs (Gandhi en Inde, Bourguiba en Tunisie, Ho Chi Minh au Vietnam et Ben Bella en Algérie).

3. Les principales étapes de la décolonisation

La conférence de Brazzaville (1944) et la création de l'Union française (1946)

Ce sont le général Charles de Gaulle, chef de la France libre, et René Pleven, commissaire aux Colonies, qui le 30 décembre 1944 convoquèrent une Conférence africaine française, pour délibérer sur le futur statut des colonies. Cette conférence se déroula du 30 janvier au 8 février 1945 à Brazzaville au Congo belge et avait pour objectif de formuler des recommandations visant à améliorer la situation des colonies, notamment la représentation des peuples d'outre-mer au Parlement et la création d'assemblées locales. Depuis lors Brazzaville est synonyme pour la première étape qui devait conduire à la décolonisation de l'Afrique noire française en 1960.

Pour ne pas être en retrait par rapport aux promesses anglo-saxonnes et pour reconnaître la « dette de sang » c'est à dire reconnaître le rôle des tirailleurs sénégalais et autres tabors marocains dans les combats, de Gaulle voulait se montrer attentif aux aspirations des populations africaines. Il préconisa de remplacer l'administration directe par des institutions qui conduiraient à une nouvelle communauté, l'Union française. Mais bien que la conférence ait accordé plus de liberté aux colonisés en les associant davantage à la gestion de leurs propres affaires, toute idée d'autonomie et d'évolution hors du bloc français de l'Empire en fut écartée.

Deux ans plus tard et après la défaite de l'Allemagne nazie la Constitution de la IV^{ème} République promulguée le 27 octobre 1946 fit changer le statut des colonies en transformant l'Empire en Union française qui réunissait la quasi

totalité des anciennes colonies sous forme de « Départements et Territoires d'Outre-Mer » (DOM-TOM), puis les Territoires et États associés, c'est-à-dire les anciens territoires sous mandat hérités de la SDN et confirmés par l'ONU, ainsi que les anciens protectorats d'Indochine. Mais l'Union française ne s'engagera pas non plus dans une voie émancipatrice dont émanerait l'égalité des droits, l'autonomie et l'indépendance.

Par ailleurs on peut constater que « la connaissance de l'outre-mer et l'intérêt porté à l'Union française sont toujours restés entre 1946 et 1962 le fait d'une minorité : « (...) et plus de la moitié [des Français] ne pouvaient, en 1949, donner une définition même inexacte de l'Union française. (...) En 1962 (...) un quart de la population restait incapable de citer un seul des quinze États d'Afrique noire d'expression française. »⁸

L'Union française comprend a) la République française, b) les départements et territoires d'outre-mer dont les habitants sont des citoyens français ayant le droit d'élire des représentants aux assemblées françaises ; cependant le droit de vote est limité à seulement une partie de la population ; jusqu'à la loi-cadre de 1956 il y aura deux collèges électoraux distincts, l'un pour les citoyens de statut français, l'autre pour les citoyens de statut personnel ; c) les territoires sous tutelle et États associés qui ont leur nationalité et leur système politique propre leur permettant d'envoyer des délégués au Haut Conseil de l'Union, le Vietnam, le Cambodge et le Laos.

Soutenus par les deux Blocs lors de **la conférence de Bandung** (1955) en Indonésie, les pays colonisés revendiqueront leur droit à l'indépendance malgré de nombreux conflits interethniques et inter religieux. Le problème du tracé des frontières résultant de la période coloniale sera également abordé. Seuls deux pays africains jouissent déjà de l'indépendance : la Libye (ex colonie italienne) et la Cold Coast (ex colonie britannique, le futur Ghana). La France sera l'accusé principal de la conférence parce qu'elle possède le plus grand nombre de colonies en Afrique.

⁸ Ibid., p. 47.

Le Maghreb

- a) La guerre du Rif au Maroc dans les années vingt oppose les nationalistes Rifains du Nord du Maroc aux armées française et espagnole qui essayent d'empêcher la création de la République confédérée des tribus du Rif le 1^{er} février 1922 par peur de contagion pour les pays du Maghreb et pour maintenir le protectorat sur le Maroc qui se doit officiellement de défendre les intérêts de l'autorité royale marocaine.
- b) En Tunisie la création du parti Destour (1920) et du Néo-Destour (1934) par Habib Bourguiba dont le but est de libérer la Tunisie du protectorat français relance le mouvement nationaliste. Les pouvoirs français tentent par contre de contenir toute tentative de renversement de l'ordre. Malgré plusieurs arrestations Bourguiba se résout à la confrontation et encourage la résistance armée. Avec l'arrivée au pouvoir de Mendès France en 1954 la France consent à négocier avec les nationalistes et accorde une autonomie interne à la Tunisie en 1955 et l'indépendance le 20 mars 1956.
- c) La création de la Ligue Arabe en 1945 et de la première structure de coordination entre les mouvements nationalistes du Maghreb sur l'initiative du parti marocain de l'Istiqlal (parti de l'indépendance) et du parti tunisien du Néo-Destour de Habib Bourguiba en février 1947 donne naissance au « Comité de Libération du Maghreb Arabe ». Ce bureau arabe qui est soutenu aussi par les Algériens indépendantistes, activistes et initiateurs de la lutte armée du PPA-MTLD (parti populaire algérien et du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), de Messali Hadj, est chargé de préparer la propagande pour l'indépendance des pays d'Afrique du Nord. C'est par la coordination efficace de leurs activités et de leurs objectifs communs que ces nationalistes fabriquent une chaîne mémorielle de références qui les unifie dans la construction de leur identité et dans leur lutte pour la liberté. Dans ce contexte il ne faut pas négliger non plus le combat des mouvements internationalistes, tels que la « Confédération internationale des syndicats libres » ou les « internationales ouvrières » qui apportent leur soutien par leurs actions décolonisatrices.

d) En Algérie⁹, les Français s'adonnent à l'illusion que la répression sanglante des émeutes de Sétif en 1945 rétablirait le calme et ils ne réalisent pas que l'abus de la force ne fait qu'augmenter l'élan des indépendantistes nationalistes et extrémistes algériens qui se sentent humiliés. Dans son livre *Aux origines du Front de Libération National*¹⁰ Mohammed Harbi décrit la scission du PPA-MTLD, parti qui combinait la clandestinité et la légalité, et la création de l'Organisation spéciale (OS), émanation paramilitaire du MTLD dont le chef de parti devint Ben Bella. Ce révolutionnaire est marqué par les massacres de Sétif, le démantèlement de l'OS par la police française et l'emprisonnement qu'il subit du mois de mai 1950 jusqu'à son évacuation en 1952. Il sera un des fondateurs du Front de Libération Nationale et un des 9 chefs du Comité révolutionnaire d'unité et d'action qui déclencheront le soulèvement de novembre 1954. – L'indépendance du Maroc interviendra après plusieurs manifestations indépendantistes, notamment l'insurrection de Casablanca en 1953 et le retour de Mohammed V en 1956 en pleine guerre d'Algérie, mais l'aide marocaine aux nationalistes algériens restera considérable. La guerre d'Algérie aboutira à l'indépendance du pays le 18 mars 1962, en application des accords d'Évian.

L'Indochine

Profitant de la pression internationale et sous l'influence de courants nationalistes, Hô Chi Minh, communiste et leader indépendantiste, proclame la République démocratique du Vietnam en septembre 1945.¹¹ Dans sa déclaration du 1^{er} octobre 1945¹² il réclame l'indépendance de son pays au nom des principes

⁹ Cf. Manfred Overmann, *Cours multimédia sur la guerre d'Algérie* : <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/algerie/index.htm> et Dossier pédagogique, format word, 218 p : <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/algerie/dossier.doc>.

¹⁰ Mohammed Harbi, *Aux origines du FLN : La scission du PPA/MTLD*, Nouvelle édition revue et augmentée, Collection : Bibliothèque d'histoire du Maghreb (1978), 2004. L'ouvrage se décompose en une chronologie, un essai sur les origines du FLN suivi d'une notice biographique des principaux acteurs et pionniers du nationalisme algérien.

¹¹ Le Vietnam comprend les trois provinces indochinoises : le Tonkin au nord, l'Annam au centre et la Cochinchine au sud.

¹² Déclaration de Hô Chi Minh, publiée dans *La République*, Hanoi, 1^{er} octobre 1945.

proclamés par la France elle-même : liberté, égalité et droits de l'homme. C'est en abusant du drapeau tricolore et à l'encontre des idéaux d'humanité et de justice, que la France « impérialiste » a opprimé et humilié les compatriotes indochinois pendant plus de quatre-vingts années. « Dans le domaine économique, ils nous ont exploités jusqu'à la moelle, ils ont réduit notre peuple à la plus noire misère et saccagé impitoyablement notre pays. Pour ces raisons, nous, membres du gouvernement provisoire, déclarons, au nom du peuple du Vietnam tout entier, nous affranchir complètement de tout rapport avec la France impérialiste. »¹³

Cependant de Gaulle et son gouvernement s'opposent vivement à la perte de l'Indochine. L'échec de la conférence de Fontainebleau (1946) qui se termine par des divergences inconciliables sur la question de l'intégration du Vietnam « libre » dans l'Union française, débouche directement sur une intervention militaire de la France : Le bombardement du port de Haiphong fait 6000 morts. C'est le début de la 1^{ère} guerre d'Indochine qui se terminera par la capitulation des Français lors de la défaite de Diên Biên Phu et les accords de Genève en juillet 1954. Lors des élections qui doivent intervenir pour unifier le Vietnam, les États-Unis empêcheront la réunification pour éviter que le Vietnam du sud devienne communiste. Il en résultera une 2^{ème} guerre d'Indochine (1964-1975) qui opposera les États-Unis à l'U.R.S.S.

La 1^{ère} guerre du Vietnam n'est presque pas prise en compte par la population française. « En 1953, trois Français sur dix seulement déclaraient suivre les nouvelles de ce conflit et ils n'étaient plus que 23 % en février 1954. (...) Il fallut la reconnaissance des indépendances au Maroc et en Tunisie et l'aggravation de la situation en Algérie pour que le peuple français comprît enfin l'importance des événements. Un sondage réalisé en avril 1956 montre que 83% des Français percevaient désormais la situation du Maghreb (63%) et celle de l'Union française (20%) comme les problèmes dominants. »¹⁴

¹³ Ibid.

¹⁴ Selon un sondage réalisé en 1946, en métropole, 63% des Français (contre 22%) se déclaraient favorables à l'extension de la citoyenneté à toutes les populations d'outre-mer. Cf. Ageron, *Histoire de la France coloniale*, p. 368, cité d'après Gerbi, op. cit., p. 65.

L'Afrique

Pour déterminer le statut officiel et constitutionnel des anciennes colonies africaines le nouveau gouvernement de la IV^{ème} République tergiverse entre la conception de l'association et celle de l'assimilation.

D'un **point de vue juridique** le statut civil des indigènes vivant dans les colonies leur accorde la citoyenneté française. La loi du 24 avril 1833 affirme en effet que « Toute personne née libre dans les colonies françaises jouit des droits civils et politiques. » Le décret du 27 avril 1848 libérant les esclaves les transforme alors en citoyens français. En Algérie toutefois le « Code de l'indigénat » (18 juin 1881 – 7 mai 1946) établit la distinction discriminante entre citoyens – Européens, Juifs et Musulmans ayant obtenu leur naturalisation par l'abandon de leur statut coranique – et « sujets », donc la totalité de la population arabo-berbère. Cette égalité à géométrie variable déshonora tous ceux qui par ailleurs défendirent les droits de l'homme et du citoyen.

La conception de l'**association** reconnaît l'originalité et l'existence des cadres sociaux culturels propres à chaque peuple. Elle admet de plus des civilisations différentes qui développent leur progrès selon des lois intrinsèques non moins réelles que celle de l'Europe. Un tel discours devait mener à l'autonomie de gestion et à la séparation. La politique d'**assimilation** en revanche, idéal constant de la République et plébiscitée par le peuple français, se traduit par l'invention d'une supériorité culturelle et économique française qui, au lieu d'éclairer pour libérer, s'arroge le droit d'éduquer les peuples pour les mener sur le chemin de la civilisation selon le modèle républicain. Assimiler, selon le Littré, c'est « convertir en semblable », et les sujets acceptant leur infériorité pour se laisser guider vers la lumière, seront récompensés par l'octroi de la citoyenneté française. Il s'agirait donc de transformer les sujets en citoyens français pour satisfaire à la fois l'idéalisme français et l'orgueil national.

En 1946 la France se compose de 40 millions de citoyens et de 60 millions de « sujets » et les députés sont conscients de l'importance de la décision à prendre. Les partis de gauche et notamment le Parti communiste français et le Parti socialiste Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) défendent la thèse fédérale et rejettent la recommandation de Brazzaville d'écarter la constitution de « self-governments » dans les colonies qui est une erreur de la politique con-

servatrice et de l'illusion de pouvoir maintenir l'unité de l'Empire.¹⁵ Le projet socialiste poursuit le même objectif affirmant que chaque pays doit adhérer de son plein gré à la Fédération. De nombreux militants du PCF et de la SFIO soutiendront le FLN en Algérie.

La thèse unitaire défendu par le Mouvement Républicain Populaire essaye de maintenir la souveraineté française et de transformer les sujets en citoyens français. A côté d'un pouvoir central fort, le M.R.P. concède aux pays une certaine autonomie administrative exercée par des assemblées locales. Dans l'ensemble la situation reste assez paradoxale et on peut constater « que la Constitution de 1946 ne consacrait ni implicitement ni explicitement la triple notion à terme : indépendance, association, intégration. En fermant aux nationalistes d'outre-mer les voies pacifiques d'une transformation progressive, la Constitution ouvrait le cycle infernal des insurrections et des guerres civiles. » Nous pouvons distinguer la **décolonisation violente** qui se traduit par une guerre d'indépendance, comme ce fut le cas pour l'Indochine (1945-1954) et l'Algérie (1954-1962), et la **décolonisation négociée**, plus ou moins **pacifique**, comme en Inde selon le principe de la non-violence et la désobéissance civile proclamée par Mahatma Gandhi (1947). L'Afrique connaîtra les différentes variantes de la décolonisation, pacifiques et violentes, soit par la négociation, soit par l'agitation.

En 1958, l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et l'avènement de la V^{ème} République amène à nouveau un changement dans le débat colonial. La création de la « Communauté française » se substituant à l'Union française accorde aux anciens territoires le statut de « République autonome ». Dès le 11 décembre 1959, à la réunion de Saint-Louis, les chefs des différents gouvernements demandent que soit engagé le processus conduisant à l'indépendance. En 1960, tous les anciens territoires français font leur entrée à l'Organisation des Nations unies.

La décolonisation pacifique de l'Afrique noire a pourtant connue des exceptions. L'intransigeance des colons et leur refus d'appliquer l'abolition du travail forcé conduit les nationalistes indigènes au sein du Mouvement démocra-

¹⁵ Cf. Paul Isoart, *L'élaboration de la constitution de l'union française : les assemblées constituantes et le problème colonial*, dans : Ageron, *Les chemins*, op. cit., p. 25.

tique de la rénovation malgache (MDRM) à déclencher une insurrection (1947) qui sera durement réprimée (plus de 100.000 morts) et la guérilla de l'Union des Populations du Cameroun qui revendique l'indépendance (1960) et la réunification avec la zone britannique (1972) connaîtra également une rude répression.

4. L'ambiguïté de la décolonisation

Les pays nouvellement indépendants connaîtront des problèmes politiques (dictatures fréquentes, démocratisation difficile), démographiques (natalité élevée), socioculturels (conflits ethniques et religieux) ou encore des problèmes liés aux rapports à l'ancien colonisateur que ce soit au niveau des relations extérieures (présence de l'armée française dans certains pays africains) ou au niveau économique (fort endettement). Dans la plupart des cas la décolonisation a été hypocrite parce que les nouveaux états ne pouvaient se suffire à eux-mêmes. Loin de régler l'instabilité du tiers-monde, le dialogue Nord-Sud s'est nourri de la pauvreté de l'Asie et de l'Afrique et a contribué à la pérennisation de l'inégalité dans le monde.

Il faut en outre souligner que les motivations décolonisatrices ne furent pas seulement le résultat des mouvements nationalistes des pays colonisés et de la pression extérieure, mais aussi d'un égoïsme franco-français. Ne pouvant plus refuser l'intégration fraternelle et la citoyenneté française aux colonisés, la France préfère se débarrasser des pays qu'elle ne peut plus exploiter à bon escient et qui désormais deviennent un fardeau.

La décolonisation gaullienne, ne serait-elle pas en conséquence le fruit d'un lâchage planifié et calculé sur l'intérêt économique, politique et culturel de la France? Les responsables politiques auraient-ils vraiment souhaité voir émerger une race africaine noire représentante de la Marianne et jouissant des mêmes droits que les Français de la métropole? Une telle réforme aurait en effet bouleversé la nature même de la colonisation et l'enjeu à la fois matérielle et spirituelle était de taille.

Se débarrasser du « boulet » par une indépendance fictive permettait à la démocratie politiquement correcte de continuer sous le masque du néocolonialisme le pillage des richesses locales tout en écartant les risques d'insurrection et de revendications coloniales. La décolonisation gaullienne traduirait alors plutôt le

refus d'intégration des « indigènes » et la défaite de l'assimilation que la satisfaction de la volonté des peuples favorable à l'intégration.¹⁶

Nous pouvons nous demander si à l'heure actuelle l'angélisme moral du nouveau Président Nicolas Sarkozy transformera les relations franco-africaines en faveur d'un co-développement pour réduire la misère africaine ou si les multinationales continueront à gérer l'économie de l'Afrique francophone afin d'en tirer profit, même au prix d'un renforcement des liens avec certains dictateurs et en fermant les yeux devant la corruption. Effectivement la marche de manœuvre de la politique dans ce monde « mondialitaire » où les intérêts de la France sont réalisés à travers les multinationales installées en Afrique semble extrêmement faible.

La France n'a pas « perdu » ses colonies, mais elle s'en est séparé volontairement pour ne pas avoir à admettre à l'Assemblée nationale des députés noirs, arabes, berbères ou indochinois. On peut se demander alors si la reconnaissance des indigènes comme citoyens français n'aurait pas davantage changé le rapport entre colonisé et colonisateur et mis fin au colonialisme que ne l'a fait la prétendue décolonisation. Ne fut-elle pas que le stade suprême du capitalisme? Paradoxalement, c'est la décolonisation qui a visé à prolonger la colonisation. En offrant l'indépendance à l'Afrique, de Gaulle a évité une véritable décolonisation.

Abandonner l'Empire devenu une charge, permettait désormais d'investir en France où les capitaux seraient mieux employés tout en veillant à mettre en place en Afrique des régimes favorables aux autorités et entreprises françaises. En recentrant les investissements sur l'Hexagone, ce « métropolisme » ou « cartérisme » des années 1950 comptait sur des bénéfices directs en métropole et faisait de la décolonisation un instrument lucratif de profit selon la formule qu'il fallait mieux investir « en Corrèze que dans le Zambèze ». Sur le plan international le général de Gaulle bénéficia d'une prestigieuse aura de libérateur des peuples colonisés tout en servant des objectifs néo-colonialistes. Il faisait donc une bonne affaire tout en ayant bonne conscience. Cet abandon économique fut cependant dénoncé par les intellectuels africains qui réalisaient l'ampleur et le danger d'un tel retrait des investissements pour l'autodétermination et le développement du pays.

¹⁶ Ibid., p. 31.

Cependant il faut préciser aussi que les pays africains ne réclamaient pas leur indépendance sous forme d'une autonomie économique et politique qu'ils ne pouvaient assumer que difficilement. Désireux d'égalité plus que d'indépendance ils adoptaient volontiers le discours assimilationniste et universelle de la III^{ème} République qui voulait faire des « nègres » de bons petits Français en leur faisant réciter « Nos ancêtres les Gaulois ». En parlant de l'homme libre et du citoyen debout face à tous les esclavages la République avait conquis d'innombrables cœur dans les colonies qui se sentaient français et qui aspiraient à construire une communauté franco-africaine.

Malgré tous les abus des colonisateurs et en dépit des crimes commis, la présence française n'a pas laissé que de mauvais souvenirs aux Africains dont l'état pré-colonialiste fut parfois pire encore et faisait rêver certains Africains d'une France généreuse et féconde. Ainsi la décolonisation a aussi évoqué la crainte d'une ruine économique et du retour à un état d'esclavage pratiqué par certains chefs de tribus responsables du mépris du petit peuple.¹⁷ Selon Gerbi « bien des Africains ont accueilli favorablement la colonisation » et à l'heure des indépendances ils n'ont pas demandé la décolonisation gaullienne. Ce que les Africains désiraient, c'était simplement que la colonisation prît enfin un visage conforme aux beaux discours de la III^{ème}, IV^{ème} et V^{ème} Républiques, et se montrât fidèle à ce que Brazza avait énoncé : « respect des populations et des individus, développement et généralisation de l'instruction, mise en valeur du pays, répartition des richesses ».¹⁸

Au reste nous pouvons consigner que la V^{ème} République a vu émerger dans les années 1970-2000 une idéologie anti-patriote (le patriotisme est alors associé à nationalisme) et anti-française dans l'esprit d'un manichéisme qui rendait les Français coupables de la colonisation et en faisait des criminels qui devaient se repentir sous une forme d'autodénigrement tandis que les enfants des immigrés se considéraient tous comme des victimes. Ces stéréotypes pourtant ne correspondent qu'en partie à la réalité et les deux partis doivent s'engager pour démêler cet amalgame manichéiste en démontrant clairement les rôles positifs et né-

¹⁷ Cf. Bernard Debré, *De la mauvaise conscience en général et de l'Afrique en particulier*, Ed. Lattes 2003.

¹⁸ Cf. Gerbi, op. cit., p. 139.

gatifs de la France et en éclairant aussi la névrose des victimes. Subséquemment il faut se rendre à l'évidence que l'Histoire du peuple français n'est pas l'histoire des dirigeants ; ce n'est pas le peuple qui a refusé la citoyenneté aux colonisés et a refusé de les accueillir. Seulement, a-t-il vraiment été consulté à ce sujet?

L'homme n'a-t-il pas souvent été et l'est encore un loup pour l'homme quelle que soit la couleur de la victime ou du bourreau? Selon les mots de Camus, il faut réparer plutôt que se repentir conformément au proverbe chinois « Mieux qu'offrir le poisson à celui qui a faim, apprend-lui à pêcher ». L'histoire de l'Afrique et son avenir doivent s'imposer à l'esprit de la France pour soigner les plaies coloniales, sortir de la prison idéologique et les impasses civilisationnelles dont nous souffrons tous ; Mais il faut se souvenir pour se retrouver.

Comment, quarante ans après les accords d'Évian qui ont consacré l'indépendance de l'Algérie, les députés français ont-ils pu voter cette loi honteuse du 23 février 2005 qui impose aux enseignants dans l'article 4 de montrer « *le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord* » et qui réhabilite les acteurs coloniaux responsables d'exterminations massives en foulant au pied les droits de l'homme, la justice, la démocratie et l'égalité entre les hommes?

Marc Ferro qui défend l'idée d'une colonisation dont le bilan est « globalement négatif » déclare dans le *Nouvel Observateur* du 8 décembre 2005 : « L'État n'a pas le droit de présenter la morale de l'histoire dont il a été l'agent; sanctifiant sa politique comme s'il avait toujours incarné le bien. Voilà une tentation qui rappelle celles des États totalitaires et la célèbre phrase de Khrouchtchev considérant les historiens comme des *gens dangereux* ».

Et pourtant le gouvernement français a déjà légiféré sur le négationnisme des camps d'extermination nazis en 1990, la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité en 2001 par la loi Taubira ou le génocide arménien de 1915-1916. L'État n'est-il pas en train de dépasser ses champs de compétences et de pouvoir lorsqu'il empiète sur un travail de mémoire qui doit être effectué par la communauté historique? L'État a-t-il le droit de décréter une « vulgate » scolaire voulant imposer aux citoyens une vision unique et sans faille blanchie par les lunettes tricolores?

L'implication de la France dans les crimes contre l'humanité lors de la colonisation est un fait indéniable et le double discours du mensonge de la V^e République se camoufle toujours derrière les idéaux des Lumières pour dissimuler, qu'en réalité, elle a toujours agi au nom du simple intérêt national. Ainsi le maréchal Bugeaud, conquérant de l'Algérie au milieu du XIX^e siècle, n'a pas eu honte d'admettre devant la Chambre des députés lorsqu'il doit assumer les massacres de milliers d'Algériens. « Je préférerais toujours les intérêts français à une absurde philanthropie pour les étrangers qui coupent la tête de nos soldats prisonniers ou blessés. » Et Tocqueville lui emboîte le pas : « Je ne pense pas », dit-il, que « le mérite dominant de M. le maréchal Bugeaud soit précisément d'être un philanthrope : non, je ne crois pas cela ; mais ce que je crois, c'est que M. le maréchal Bugeaud a rendu sur la terre d'Afrique un grand service à son pays. »¹⁹

Le Président de la République, Jacques Chirac, se résignera à abroger cette loi de la honte seulement le 15 février 2006, après avoir essayé d'étouffer la polémique tout au long de l'année 2005, la même année où les banlieues se sont embrasées à cause des jeunes issus de l'immigration qui dénoncent les discriminations dont ils sont victimes et font découvrir à la France les répercussions de son passé colonial.

En quête d'identité les jeunes issus de l'immigration établissent un parallèle entre la domination coloniale et l'oppression qu'ont subi leurs grands-parents en Afrique noire ou au Maghreb et leurs problèmes actuels. Ils cherchent à donner une nouvelle signification à leur histoire tout en essayant de trouver un nouvel enracinement et un sens au sein de la nation française dont ils subissent pourtant les discriminations qu'ils interprètent comme des répercussions du passé colonial mal digéré.

Il faut appeler alors à un travail de mémoire pour élucider la schizophrénie entre une domination brutale et une mission civilisatrice. Selon Gilles Manceron, auteur du livre *Marianne et les colonies*²⁰ et vice président de la Ligue des droits de l'homme, la majorité des Français est toujours aveuglée par l'idée des anciens discours utopiques d'une France dispensatrice de civilisation et la

¹⁹ Cité par Tzwetan Todorov, *L'esprit des lumières*, Paris : Robert Laffont, 2006, p. 29

²⁰ Gilles Manceron, *Marianne et les colonies*, Paris : La Découverte, 2003.

France vacille devant ceux qui l'accusent de ne pas avoir tiré de leçons de son passé. Ce travail de mémoire est indispensable pour que tous les Français, aux origines différentes, puissent évoluer dans la perspective d'une société multiculturelle.

Black, blanc, beur : malgré Charles de Gaulle qui préféra abandonner son Empire plutôt que de satisfaire le désir d'égalité et de fraternité de la population africaine, qui préféra préserver l'identité nationale blanche et catholique plutôt que d'accorder la citoyenneté aux colonisés, la France du XXI^{ème} siècle fusionne en permanence lorsque nous considérons le tableau multicolore qu'en dresse Alexandre Gerbi dans son récent livre *Histoire occultée de la décolonisation franco-africaine* : « Presque tous mes amis viennent d'ailleurs, par leurs parents. Le père de François vient de Madagascar, celui de Jean-Marie du Maroc, Patrick est né au Sénégal, Dounia est marocaine mais elle se dit Française... Et nous sommes de plus en plus nombreux à la vivre à travers tout le pays, cette France fusionniste, à en profiter, à en sucer la mamelle, pour conjurer cette pseudo décolonisation qui ne nous correspond pas, et qui fut faite pour empêcher que n'advienne une France sang-mêlée qui pourtant grandit, beauté parfois convulsive. »²¹

Selon Gerbi, le travail de mémoire ne pourra pas faire l'économie d'un pénible aveu sur le blancisme et le racisme de la V^{ème} République. Les jeunes ont le droit de connaître les choix, souvent ambigus et paradoxaux de la République afin de ne plus avoir à refouler un passé qui provoque des souvenirs de haine et forge de dangereuses névroses. Les élites françaises avec leur « névrose collective post-gaullienne »²² doivent regarder l'Histoire en face et comprendre que pour endiguer la haine qui croît dans les banlieues il faut rompre le silence et faire la lumière sur les faits et les différentes interprétations apportées par les acteurs et les victimes de la colonisation et de la décolonisation afin que les jeunes puissent en juger par eux-mêmes et construire leur propre identité dans un monde interculturel et métissé.

²¹ Gerbi, op. cit., p. 144.

²² Op. cit., p. 145.

5. Le débat sur l'identité nationale et l'immigration²³

La création d'un ministère de l'« Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale » continue à susciter des protestations depuis sa création à l'issue du conseil des ministres du mercredi 30 mai 2007. En investissant l'État du pouvoir de définir l'identité nationale et de veiller à son intégrité, l'actuel Président associe l'État à la Nation qu'il doit pourtant transcender. L'État républicain doit garantir les droits de tous les résidents quelle que soit leur nationalité. En s'appropriant l'identité nationale dans une perspective essentialiste, l'État institutionnalise un système de pensée qui s'oppose à une identité « immigrée » et abuse d'un pouvoir qui ne lui revient pas.

Selon l'historien des idées Tzvetan Todorov²⁴, dans une démocratie libérale la question de l'identité nationale n'est pas du ressort de l'action gouvernementale et doit échapper aux lois. Ce sont des millions d'individus qui constituent la nation et l'État ne doit pas se mêler de leur recherche de la vérité ou de leur vie amoureuse ; ce n'est pas son rôle d'instrumentaliser l'histoire et la mémoire et de contrôler entièrement la société civile en créant des ministères comme dans le roman *1984* de Georges Orwell et dont Nicolas Sarkozy vient d'allonger la liste.

Todorov énonce que l'association des termes « immigration » et « identité nationale » « suggère un rapport négatif entre les deux : l'immigration est ce dont il faut protéger l'identité française. » Or l'immigration est la base de toutes les grandes nations qui se sont constituées par les rencontres entre populations depuis le temps des Gaulois, des Francs et des Romains jusqu'à aujourd'hui. Lors que l'on sait qu'un Français sur quatre a un parent ou un grand-parent immigré, l'immigration ne peut être un phénomène exceptionnel, voire un problème, un risque ou une menace pour l'intégrité de la Nation. Dans le contexte de la mondialisation l'identité d'un État moderne doit se construire sur le fondement d'un projet politique éloigné de toute conception ethnique et idéologique porteuse d'un nationalisme hostile aux étrangers qui viendraient polluer la pureté nationale.

²³ Cf. le débat sur le site de Toulon de la Ligue des Droits de l'Homme : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?rubrique124>, rubrique « Histoire et colonies : l'identité nationale ».

²⁴ Tzvetan Todorov, *Un ministère indésirable dans une démocratie libérale*, Le Monde du 17 mars 2007.

Les amalgames qui sévissent dans les discours actuels font oublier que les « musulmans », les « Africains », les « Arabes », les « immigrés » qui sont marginalisés sont avant tout des citoyens français! Est-ce que le nouveau gouvernement commettra la même erreur que de Gaulle en voulant refuser des « papiers » à ceux qui veulent rejoindre leurs familles ou en refusant la citoyenneté à certaines ethnies qui font un travail honorable pour la France? La « chasse aux jeunes » qui ont émigré de nulle part, la déstructuration des familles, la politique des visas et des charters comme mesures d'éloignement, revêtent, plus encore que la réforme du code de la nationalité, un caractère raciste.

Pour protester contre la création de ce ministère huit historiens et démographes ont démissionné des instances officielles de la CNHI (Cité nationale de l'histoire de l'immigration) et l'Association française des anthropologues trouve la création de ce ministère très inquiétante : Le gouvernement va-t-il renforcer la pression sur les étrangers, démanteler le droit d'asile, refuser des cartes de séjour et amplifier les contrôles d'identité sous prétexte de lutter contre l'immigration clandestine? En suggérant que la nation est menacée, l'État stigmatise les ressortissants étrangers, renforce la division, la discrimination, l'inégalité et incite à un nationalisme d'extrême droite en creusant l'opposition entre la question nationale et le fait migratoire. Les sympathisants du Front National qui ont fait de l'immigration leur fonds de commerce depuis les années 1980 ainsi que 80% des électeurs de l'UMP et 60% de l'UDF approuvent l'idée de ce ministère qui constitue pourtant une terrible régression.

Le sociologue Laurent Mucchielli²⁵ qui est ahuri de voir le débat public se concentrer sur « la lutte contre l'immigration clandestine et autres obsessions franco-françaises » nous rappelle que dans les années 1930 les étrangers furent déjà les boucs émissaires de la crise économique. Après avoir appelé les Italiens et les Polonais pour reconstruire et repeupler la France suite à la boucherie de 1914-18, la crise et le chômage incitèrent à une xénophobie populiste qui se déchaîna alors contre les « ritals », « polaks » et autres « métèques ». Le régime

²⁵ Laurent Mucchielli, *L'identité nationale, une régression historique et politique*. L'article fut mis en ligne sur le site de la LDH-Toulon le 1er avril 2007 <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1973> avant sa parution dans « Le Monde » Cf. aussi Mucchielli (dir.), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris : Ed. La Découverte, 2006 et 2007.

de Vichy réalisa finalement la synthèse de tous les racismes au nom de « la France aux Français ». A l'heure actuelle ces connotations de la mémoire collective ressurgissent et les étrangers sont à nouveau souvent rendu responsables de la crise de la France.

Pourtant nos sociétés se composent de personnes appartenant à des communautés multiples et l'identité nationale ne saurait être l'unique point de référence. La France multiraciale et multiculturelle est un pays d'immigration et n'a jamais été une nation préconstituée. L'identité d'une nation est toujours en constante évolution, se modifie et se complexifie. La société française de 2007 n'est plus celle de 1707. La laïcité (1907), le droit de vote des femmes (1944) ou le droit à la contraception ont profondément transformé la société et entraîné une nouvelle mutation de l'identité nationale. Or la création d'un ministère de l'identité nationale reflète une idée étreiquée et dangereuse parce qu'elle ne respecte pas la pluralité des identités qui est une chance et une ressource économique, démographique et culturelle pour le pays.